

Communiqué de presse

Les dernières décisions du Département de l'Indre

Au cours de la Commission permanente du mercredi 3 juillet 2024, présidée par Marc Fleuret, Président du Département, 78 dossiers ont été examinés. Parmi les dossiers présentés, à noter les principales décisions :

SOLIDARITÉ TERRITORIALE

- **Fonds d'Action Rurale** : répartition des dotations cantonales qui permettra la réalisation de projets de voirie ou d'équipement rural pour le territoire :
 - canton de La Châtre : 9.500 € dont 7.500 € pour l'installation d'un système de vidéo-protection,
 - canton de Levroux : 3.560 € pour l'installation d'un système de vidéo-protection à Reboursin,
 - canton de Saint-Gaultier : 25.182 € dont 15.132 € pour la réfection des caniveaux à Dunet,
 - canton de Valençay : 38.754 € dont 36.754 € pour des travaux d'éclairage public à Dun-le-Poëlier,
 - canton du Blanc : 33.207 € dont 16.604 € pour l'acquisition d'un tracteur pour la commune de Sainte-Gemme,
 - canton d'Ardentes : 3.783 € pour l'acquisition de matériels pour les services techniques de Sainte-Fauste.
- **Accompagner les communes dans le domaine de la sécurité des habitants en leur permettant de s'équiper en matériel de vidéoprotection** pour la sécurisation des espaces et bâtiments publics : la commune de Buxeuil (2.367 €), La Châtre (7.500 €), Mézières-en-Brenne (7.500 €), Mouhers (5.620 €), Nihérne (7.500 €), Reboursin (3.560 €), et Rouvres-les-Bois (7.500€) bénéficient du dispositif (le fonds de vidéoprotection venant s'ajouter au FAR).
- **Aides au maintien des Activités Commerciales en Zone Rurale** : une subvention maximale de 50.000 € est accordée à la Commune d'Argy pour la réhabilitation, l'agrandissement et la mise aux normes du commerce bar-restaurant-multiservices. La Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin reçoit également une subvention de 50.000 € pour l'acquisition et la réhabilitation d'une boucherie à Belâbre.
- Dans le cadre du **Fonds Départemental d'Aménagement Urbain (FDAU)**, la Commission permanente a décidé d'attribuer 2 subventions à la Ville de Déols : 22.060 € pour la deuxième tranche de déploiement de la vidéoprotection et 5.000 € pour la désimperméabilisation et la végétalisation de la cour de l'école Paul Langevin.
- Dans le cadre du **Fonds départemental « une Commune - un Logement »**, le Conseil départemental subventionne l'aménagement des bâtiments communaux en vue de les transformer en logements locatifs. À ce titre, une subvention de 16.000 € a été accordée à la commune de Sacierges-Saint-Martin pour la rénovation d'un logement situé au hameau de Chéniers.
- **Fonds départemental de l'eau** : l'assemblée départementale a approuvé trois opérations. La première concerne l'alimentation en eau potable et comprend le rebouchage d'un forage à Méridy ainsi que l'installation de compteurs de sectorisation à Vigon et Lignerolles, pour un montant total de 5 841 €. La seconde opération vise l'amélioration de la station d'épuration à Pellevoisin, pour un montant de 137 153 €.

SOLIDARITÉ

- **Développer l'offre médicale sur l'ensemble du territoire** :
 - 15.000 € accordés à un médecin généraliste installé à Issoudun, aide majorée de 15.000 € pour les visites à domicile,
 - 15.000 € attribués à un chirurgien-dentiste installé à Levroux.
- **Fonds d'aide pour la prévention de l'inadaptation sociale de l'enfance et de la jeunesse** : le Département participe financièrement aux actions collectives destinées à prévenir l'inadaptation sociale et à faciliter l'insertion et la promotion des jeunes et des familles en octroyant 400 € à l'Association Halte Familles et 7.000 € au Relais Enfance Famille de l'Indre.
- **Fonds de soutien au développement de l'accueil de la petite enfance** :
 - l'assemblée départementale accorde une subvention de 19.200 € à la Commune de Vineuil pour la création d'une structure destinée à l'accueil d'enfants de moins de 6 ans, d'une capacité de 12 places,
 - une subvention de 4.800 € est accordée à la Commune du Poinçonnet pour des travaux d'extension de 3 places de la capacité d'accueil de la crèche « Le Manège ».
- **Accompagner les personnes en perte d'autonomie** :
 - 23 dossiers pour lesquels le Département accorde une subvention totale de 22.249 € dans le cadre du Fonds d'aide au soutien de la vie à domicile et à la prévention de la perte d'autonomie pour les opérations d'adaptations de logements dans le cadre du Programme d'Intérêt Général, dont 15 dossiers en adaptation et 8 dossiers en accessibilité,
 - conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie de l'Indre : 9.800 € attribués pour 6 actions collectives (ateliers stimulation, prévention santé et sécurité) et 6.810 € pour 10 aides individuelles (fauteuils électriques, barres d'appui, appareils auditifs et prothèses dentaires, siège de douche...),
 - 11.160 € accordés à l'association Bazelle Service pour l'achat d'un véhicule de livraison pour le service de repas à domicile.

ATTRACTIVITÉ, TOURISME, CULTURE ET ENVIRONNEMENT

- Afin de **soutenir le passage du Tour Vibration dans l'Indre**, le Département s'associe à l'évènement et accorde une subvention de 48.000 € à l'organisateur "Régie 1981". Précisons que cet évènement est gratuit pour le public, il se tiendra cette année au Boulodrome à Châteauroux le 20 septembre prochain.
- Le Département, **partenaire des courses hippiques de Châteauroux** : les élus ont accordé une enveloppe de 8.000 € pour l'organisation de deux épreuves de trot attelé, réservées aux amateurs.
- **Conservation et restauration du patrimoine public** : 5 opérations pour un montant total de 104.924 € dont 64.980 € pour la restauration de l'église Saint-Laurian à Vatan. Par ailleurs, les subventions du Fonds Incitatif et Partenarial (FIP) ont été réparties, d'un montant total de 247.875 €, dont 100.165 € pour la restauration du clocher de l'église de Saint-Marcel et 101.578 € pour la restauration de la tour de la porte de l'horloge à Déols.



🚩 Le FIP est un fonds spécifique mis en place par le ministère de la Culture pour la restauration de monuments historiques publics situés dans des communes à faibles ressources de moins de 2.000 habitants. La Région et le Département subventionnent respectivement les projets à hauteur de 15% de leur coût global.

- **Soutien aux manifestations culturelles** de Châteauroux : 7.000 € attribués à l'association " Barda Compagnie " pour l'organisation d'un temps fort à Bélâbre en septembre.
- **Fonds d'aide à la valorisation des espaces, site et itinéraires de nature** : 26.266 € accordés à la Commune de Vineuil pour la création d'une liaison cyclable entre le chemin de la Grouaille et l'étang des Marais.
- **Fonds départemental d'adaptation au changement climatique** : 30.000 € accordés aux communes suivantes pour des projets de récupération d'eaux pluviales (Sainte-Gemme) et végétalisation des cours d'école (Déols et Sainte-Gemme), ce fonds venant s'ajouter au Fonds d'Action Rurale et au Fonds départemental d'Aménagement Urbain.

JEUNESSE ET SPORT

- Soutien aux communes au titre du **Fonds départemental des travaux d'équipements sportifs et socio-culturels** :
 - 40.000 € accordés à la Commune du Blanc pour le changement du sol sportif du gymnase Jean Moulin & l'achat de tatamis,
 - 8.006 € attribués à la Commune de Mérigny pour la réhabilitation d'un bâtiment en salle des associations.
- Une aide de 3.200 € est attribuée à l'association La Berrichonne Athlétic Club pour la section performance.
- Le Département a mis en place un dispositif pour **encourager la pratique sportive chez les jeunes** de 6 à 17 ans résidant dans l'Indre. Ce dispositif inclut la Licence Sport en Indre et le Pass Collégien, qui offre une réduction de 10 € sur le coût de la licence UNSS ou UGSEL.
 - Licence Sport en Indre : 372 dossiers déposés pour une aide départementale de 15.916 €, s'ajoutant à une première répartition du 15 mars avec 817 dossiers pour une aide de 29.390 €.
 - Pass Collégien : 42 dossiers déposés pour un montant de 420 €.
- **Aide aux sportifs de haut niveau** : 457 € accordés à une jeune espoir évoluant dans le domaine du tir sportif.

ÉDUCATION

- **Dotations de soutien à la restauration** : la Commission permanente a attribué une dotation de 3.800 € au collège Colbert de Châteauroux pour soutenir la restauration scolaire, en reconnaissance de ses progrès dans l'atteinte des objectifs de qualité et l'approvisionnement en produits locaux.
- Le Département **encourage l'apprentissage de la natation pendant le cycle secondaire**, pour les élèves de 6e des collèges publics et assure le financement intégral des transports vers les piscines. Une dotation de 2.449 € est répartie entre les collèges Colbert de Châteauroux et Romain Rolland de Déols.
- **Fonctionnement dans les collèges** : des dotations complémentaires ont été accordées à 3 collèges au titre du remboursement des frais liés à la promotion de la natation et à la participation des accompagnateurs aux séjours linguistiques pour un montant total de 3.345 €.

CONTACTS PRESSE :

Muriel Bonnefond - Direction de la Communication
Mail : mbonnefond@indre.fr - Tel : 02 54 08 38 53 / 06 72 01 09 26

Paul Gary - Direction du Cabinet du Président
Mail : pgary@indre.fr - Tel. : 02 54 08 36 81 / 06 80 59 64 92
